

Date de convocation : 31/01/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11  
Quorum : 8

Rendu exécutoire :  
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 081-218101046-20260207-DE\_2026\_07-DE

Séance du 7 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 Février à 11h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Sonia DOMINGO, M. Francis DUSSEL, M. Clément HUBIN—ANDRIEU, Mme Béatrice LOPEZ, M. Eric MONNAUX, Mme Françoise RABARY, M. Jean-Paul RABARY, M. Michaël RODRIGUEZ et M. Robert SOUBREVIE

Procuration : Mme Nathaïe HUAU (Procuration à Mme Sonia DOMINGO)

Excusés : M. Geoffrey CAPUS, M. Eric MALIE, Mme Estelle MORANT, Mme Martine SOULET-SOUPA

Secrétaire de séance : Mme Sonia DOMINGO

**Délibération DE\_2026\_07 : SUBVENTION A LA SOCIETE DE PRODUCTION « SAVOIR ET UN DEVOIR » POUR LE FILM : « 1944 CEUX QUE LA NUIT EMPORTA »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Yann Roque est venu présenter son nouveau film documentaire lors du conseil municipal de décembre 2025.

L'objectif de ce film est de valoriser des faits historiques méconnus de la seconde guerre mondiale sur 3 communes Tarnaises. Giroussens fait partie de ces 3 communes, avec Lombers et Albi, et il est question de l'été 1944 à Giroussens, une histoire méconnue et révélée par des archives inédites. Ce film sera diffusé au cinéma de Saint Sulpice dans quelques mois, grâce à l'association très dynamique qui a la gestion de ce cinéma, l'association 7ème art pour tous.

Monsieur Le maire propose d'attribuer une subvention à la société de production « Savoir est un devoir » de 1000 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le versement de la subvention à La société de production « Savoir est un devoir », pour un montant de 1 000 €.

Pour extrait conforme  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,  
Sonia DOMINGO